

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 19 FEVRIER 2025 - N° 2025/27**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 février 2025

Date d'affichage : 20 février 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Claire LEGER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusées : Annie CHARRASSIER (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Cotisation foncière des entreprises**Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au élu du Conseil municipal de Montguyon d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Monsieur le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la proposition

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'EXONERER** de cotisation foncière des entreprises :
 1. les médecins
 2. les auxiliaires médicaux
 3. les vétérinaires¹
- **DE FIXER** la durée de l'exonération à cinq ans (5 ans)
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

